



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-085**  
**FESTIVAL ARTS ET VENDANGES 2022 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

**EXCUSE : 1**

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

**ABSENTS : 2**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Madame Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que depuis 2002, le centre socio-culturel Arts et Loisirs d'Arlac organise avec succès le Festival « Arts et Vendanges » destiné à saluer le retour d'une culture de la vigne d'un secteur viticole ancestral.

Le projet Arts et vendanges s'articule depuis 20 ans, autour d'un évènement solidaire et culturel devenu l'aboutissement d'actions et de partenariats divers qui réunit les habitants du quartier et de la commune de Mérignac au moment des vendanges pour consacrer des lieux symboliques (Château Luchey Halde) autour de la Culture, de la Vigne et des produits du terroir. Piloté par un collectif d'habitants et de partenaires, ce projet s'inscrit dans le projet social global de l'association.

Plusieurs initiatives s'opèrent pour cette 18<sup>ème</sup> édition avec une volonté de ré-appropriation de l'organisation de la manifestation par les habitants et de création d'une école du spectateur permettant cette compréhension et appropriation.

Le déploiement de la manifestation se fera sur 3 lieux : la Maison des Habitants d'Arlac, lieu accessible à tous qui accueille et valorise la place des artistes amateurs et professionnels, le parc adjacent à la Maison des Habitants qui donnera une place aux jeux et aux spectacles familiaux et le Château du Luchey-Halde où se déroulera le repas convivial et les spectacles vivants tous publics.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 48 700 €, en tenant compte des valorisations des moyens humains et logistiques réunis par l'association et la Ville de Mérignac, la participation de la Ville étant estimée à 15 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2022.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 16 juin 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur de l'association Arts et Loisirs d'Arlac pour l'organisation de l'édition 2022 du Festival Arts et Vendanges ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ABSTENTION : Maria GARIBAL**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*